AB/CKS

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2019-0315 /PRES/PM/MS/MESRSI/MINEFID portant changement de dénomination de l'Hôpital de district de Bogodogo en Centre hospitalier universitaire de Bogodogo (à titre de régularisation).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;
VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre;
VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement;
VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°034-98/AN du 18 ma/ 1998 portant loi, hospitalière;

VU la loi n°010-2019/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

VU le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé;

VU le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;

VU la Convention entre l'Hôpital de district de Bogodogo et l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO;

Sur rapport du Ministre de la Santé;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 1er août 2018;

DECRETE

Article 1: L'Hôpital de district de Bogodogo change de dénomination et prend le nom de Centre hospitalier universitaire de Bogodogo (CHU-B).

Article 2 : Le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 avril 2019

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de la Santé

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO

Le Ministre de l'Economie des Finances et du Développement

Lassané KABORÉ